

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

31 AOÛT 2023 A 20H30

Présents : MM. BOURGOIN Marcel, ROULLET Laurent, ROSSIN Richard, REDON Gilles, Mme MURITH Roseline, MM. PETIT Jean-Pierre, VALET Benoit, REMONDIERE Denis et Mmes PEINTURIER Catherine et DUMONT Eva.

Etaient excusés : Mme CHAPUT Muriel donne pouvoir à Mme PEINTURIER Catherine
M. GALLEGO Emile
M. MONGEOT Jean-Noël donne pouvoir à M. BOURGOIN Marcel

- Nomination d'un secrétaire de séance

M. Laurent ROULLET a été nommé secrétaire de séance.

- Approbation du compte-rendu de la séance du 13 juin 2023

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 13 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

- Avis sur le programme Régional de Santé 2023 - 2028 (PRS)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Programme Régional de Santé 2023-2028 est soumis à la consultation des collectivités par l'Agence Régionale de Santé Centre Val de Loire (ARS).

En date du 6 juillet 2023, le Département de l'Indre nous a fait part de sa décision lors de sa séance plénière du 26 juin 2023.

Les membres du Conseil Départemental de l'Indre ont adopté un avis défavorable sur le PRS 2023-2028 car les réponses de ce programme sont largement insuffisantes pour lutter contre la désertification médicale et renforcer l'offre hospitalière et pour apporter les réponses dont l'ARS a la responsabilité directe, aux besoins d'accompagnement et de soins aux personnes âgées, aux enfants et aux adultes en situation de handicap.

Dans ce même courrier, il est indiqué que le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce sujet.

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis du Département de l'Indre au vu du manque de médecin en ce moment dans nos campagnes.

Aujourd'hui il est très difficile pour qu'un médecin vienne en campagne, ils préfèrent s'installer dans des maisons médicales. (Mme Catherine PEINTURIER)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis défavorable au Programme Régional de Santé 2023 – 2028 proposé par l'ARS.

- Demande de subvention au titre du Fonds d'Action Rurale 2024

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de remplacer le tracteur tondeuse KUBOTA qui a été acheté en 2004 car malgré le fait que celui-ci fonctionne parfaitement, les réparations qui sont faites chaque année commencent à être nombreuses et coûteuses.

Monsieur le Maire présente les devis reçus pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse. Tous les devis sont basés sur une largeur de coupe de 1.37m.

Actuellement, nous avons un tracteur tondeuse avec un système d'éjection latérale avec turbine qui fonctionne très bien mais onéreux en entretien.

Monsieur le Maire propose de financer cet achat de la façon suivante :

- demander une subvention au Département de l'Indre au titre du Fonds d'Action Rurale 2024 ;
- les fonds propres de la commune qui seront inscrits au budget 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte de remplacer le tracteur tondeuse KUBOTA acheté en 2004, mais le nouveau ne devrait pas excéder 34 000.00 € HT ;
- adopte le plan de financement proposé par Monsieur le Maire ;
- sollicite une subvention auprès du Département de l'Indre au titre du Fonds d'Action Rurale 2024 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

Cependant, avant de choisir l'un des devis présentés, le Conseil Municipal souhaite que Monsieur le Maire contacte les sociétés pour savoir s'il serait possible d'avoir une démonstration d'un tracteur tondeuse avec un système d'éjection centrale sans turbine, au vu de la différence de prix par rapport au système d'éjection actuel.

- Sortie de l'actif des biens réformés

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de sortir de l'inventaire les biens réformés suivants :

Compte M57	N° d'inventaire	Désignation	Année de mise en service	Montant
2152	M117	2 miroirs de sécurité	2014	389,62 €
21841	M109	Photocopieur mairie INEO 224e	2014	3 900,00 €
21848	M20	Meuble copieur	2014	351,66 €
		TOTAL		4 641,28 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de sortir de l'inventaire les biens réformés énumérés ci-dessus.

- Redevance d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public due par Orange, en application du décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 et de la législation en vigueur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le montant de la redevance annuelle comme suit à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- domaine public routier communal :
 - artères de télécommunications :
 - artère en sous-sol : 9,825km x 46,95 € = 461,28 €
 - artère en aérienne : 18,914km x 62,60 € = 1 184,02 €
- TOTAL = 1 645,30 €**

- Informations – Questions diverses

Monsieur le Maire présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) aux membres du Conseil Municipal. Le dossier leur a également été transmis par mail, afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Le PADD est la pièce maîtresse du Plan Local d'Urbanisme intercommunal : il définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la Communauté de communes Marche Occitane Val d'Anglin et ses communes membres.

Monsieur le Maire informe :

- qu'il a pris une décision budgétaire en date du 21 juillet 2023 suite à la demande des enseignantes de l'école de Mouhet pour financer un voyage de 3 jours en janvier 2024 qui se déroulera à Tauves dans le Puy-Dôme.
Monsieur Laurent ROULLET précise qu'un accord a été convenu avec la mairie de Mouhet pour que chacune des communes verse une avance de 1 000.00 € à la coopérative scolaire du RPI Mouhet – La Châtre L'Anglin, afin de pouvoir réserver le séjour pour les enfants ;
- du courrier d'un administré reçu le 15 juin 2023 concernant un problème de voisinage récurrent ;

- qu'en juillet lors d'une réservation de la tente de réception, des pêcheurs ou promeneurs ont été désagréables et irrespectueux envers les personnes qui ont louées. Pour l'année prochaine je pense qu'il faudra revoir le règlement de la pêche avec l'association qui gère la pêche à l'étang.

Monsieur le Maire demande à Madame Eva DUMONT si elle connaît la date d'intervention de l'entreprise qui doit réaliser les travaux de réparation du mur de l'école suite aux dégâts causés par l'installation du rétroprojecteur.

Madame Eva DUMONT rétorque que lorsque l'entreprise pouvait intervenir, la maitresse n'était pas prête pour faciliter l'accès à cette même entreprise.

Monsieur le Maire insiste pour la réalisation de ces travaux et veut impérativement qu'une date soit fixée pendant les vacances de la Toussaint.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des personnes du Comité des Fêtes qui étaient présentes et qui ont participé à l'organisation de la fête du cochon. C'était très réussi et le feu d'artifice était magnifique. BRAVO !

Monsieur Richard ROSSIN informe le Conseil Municipal qu'il faudra envisager de refaire les trottoirs du bourg de la commune qui sont très abîmés.

Madame Eva DUMONT fait d'une demande d'un administré, qui souhaite savoir quand la porte de l'ancien cimetière sera réparée ?

Monsieur Richard ROSSIN informe que ce n'est pas un problème de porte mais le mur du cimetière qui est en train de se coucher sur la porte, c'est pour cette raison que celle-ci est difficile à ouvrir.

Monsieur le Maire demande à Madame Catherine PEINTURIER de présenter le nouveau site internet de la commune, en soulignant son investissement dans l'élaboration et la création de celui-ci.

Après visionnage, l'ensemble du Conseil Municipal valide le nouveau site et propose sa mise en ligne dès que possible.